



L'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises

## CATÉGORIES DE MEMBRES

Catégorie de Membres	QUI ?	QUOI?
Membre régulier ( <b>gratuit</b> )	Personne qui s'abonne à l'Infolettre  <i>Possibilité de se désinscrire quand vous le souhaitez.</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Supporter moralement la mission de l'organisme;</li><li>- Recevoir l'Infolettre pour demeurer informé des activités du Marais;</li><li>- Peut assister à l'AGA, mais <u>ne peut voter</u></li></ul>
Membre donateur Don de <b>35 \$ et +</b> (pour un an)	Tout donateur (individu) de <b>35 \$ et plus</b>  Donateur corporatif → <b>150 \$ et +</b> <i>Logo sur notre site internet et mention infolettre</i>  Donateur OSBL → <b>50 \$ et +</b> <i>Logo sur notre site internet et mention infolettre</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Supporter financièrement la mission de l'organisme;</li><li>- Recevoir l'Infolettre pour demeurer informé des activités du Marais;</li><li>- Peut assister à l'AGA et peut voter;</li><li>- Reçu pour don de charité aux fins d'impôts;</li></ul>

### PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Droit de vote réservé aux membres donateurs;
- Abolition des réductions sur les achats ou frais d'activités;
- Tous les membres sont invités à l'Assemblée générale;
- Membership réduit à deux catégories de membres.

N.B. Pour les membres qui ont renouvelé leur adhésion avant le 23 mars 2019, ces changements s'appliqueront uniquement à leur prochain renouvellement.

---

**MERCI DE VOTRE ATTACHEMENT ET DE VOTRE SOUTIEN POUR LA PROTECTION DE CE MERVEILLEUX TERRITOIRE NATUREL QUI FAIT LA FIERTÉ DE NOTRE VILLE ET DE NOTRE RÉGION**